

12 janvier 2011

Proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'engagement de 25 000 francs permettant l'entrée de la Ville de Genève dans le capital de la Fondation romande pour le cinéma.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

Lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2010, M. Mugny a annoncé la proche signature d'une convention reliant les cantons romands et les villes de Lausanne et Genève. Cette convention a été signée. Elle invite toutes les parties impliquées à œuvrer en faveur de la constitution d'une Fondation romande pour le cinéma.

Le projet de créer une Fondation romande pour le cinéma, destinée à regrouper à l'échelle romande les fonds publics et certains fonds privés pour le soutien à la création et à la production de films, est parti de Genève, d'une part, et du Forum romand, qui regroupe une centaine de producteurs et réalisateurs de cinéma, d'autre part.

Dans cette perspective, deux groupes de travail se réunissent régulièrement. Le premier d'entre eux rassemble les représentants des collectivités publiques. Le second voit les mêmes représentants rejoints par des professionnels délégués par deux associations de cinéastes représentatives de l'ensemble des professionnels romands.

Exposé des motifs

Ce projet est profondément novateur: il est le premier projet fédérateur romand d'envergure non seulement dans le domaine du cinéma, mais aussi dans le domaine culturel en général.

Il a pour ambition de rassembler des fonds de 10 millions de francs. Il réunira, comme un «guichet unique», les subventionnements ordinaires des collectivités publiques romandes et ceux qui passent par l'actuel Fonds Regio, soutenu par la Loterie romande.

Il est pensé subsidiairement au soutien fédéral (par la Section Cinéma de l'Office fédéral de la culture). A noter que la Section Cinéma verrait d'un très bon œil la création de la fondation.

Il répond, dans une certaine mesure, à la création de fondations semblables déjà en œuvre (Zurich) ou en voie de constitution dans d'autres cantons alémaniques (Berne).

Il entérine la primauté de Genève: les 50% de la production romande, comme le montrent les statistiques de ces dernières années, est genevois. Les autres parts cantonales se répartissent ainsi: 35%: Vaud; 8%: Valais; 2 x 3%: Fribourg et Neuchâtel; 1%: Jura. Cette répartition donne la clé de répartition du financement de la future fondation.

Dans cette perspective, la part genevoise serait répartie entre la Ville et le Canton. La Ville de Genève a déjà atteint le montant qui serait nécessaire; le Canton est appelé à accroître progressivement son soutien dès l'année prochaine.

Le siège de la fondation est prévu à Genève.

Il ressort des travaux déjà réalisés et des discussions préliminaires qu'un capital de 100 000 francs devra être constitué pour doter la fondation. Conformément à la clé de répartition mentionnée ci-dessus, la part genevoise serait de 50 000 francs, dont la moitié apportée par la Ville de Genève, soit 25 000 francs.

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 25 000 francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation romande pour le cinéma, lorsque celle-ci sera constituée.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 25 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2013.